

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'Association des optométristes du Québec
contestera l'arrêté ministériel forçant la participation au régime public**

Montréal, le 20 novembre 2024 — L'Association des optométristes du Québec (AOQ) entreprendra les démarches légales appropriées afin de contester le bien-fondé de l'arrêté ministériel gouvernemental empêchant les optométristes du Québec d'exercer un droit qui leur est reconnu, celui de ne pas participer au régime public.

« La Loi reconnaît à chaque professionnel le droit de ne pas participer au régime public et nous déplorons vivement l'attitude du gouvernement. Les négociations piétinent depuis près de cinq ans. Nous sommes troublés par cette approche autoritaire, alors que nous attendons une offre raisonnable depuis des années. Nous entreprendrons immédiatement les démarches légales appropriées afin de contester le bien-fondé de l'arrêté ministériel », a déclaré Dr. Guillaume Fortin, optométriste, président de l'AOQ.

L'AOQ rappelle que près de 90 % de ses membres ont décidé d'exercer leur droit de se retirer de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec (RAMQ) pour dénoncer l'impasse des négociations liées au renouvellement de l'entente quinquennale sur la tarification entre l'AOQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le retrait devait prendre effet le 21 novembre.

L'entente, échue depuis 2020, définit la tarification et les conditions de participation des optométristes au régime public, lequel couvre la population de moins de 18 ans, celle de 65 ans et plus, et les prestataires de la sécurité du revenu.

« Nos frais d'exploitation ont augmenté trois fois plus vite que les tarifs à l'acte consentis par le gouvernement, de sorte que notre rémunération par visite de patients RAMQ n'est aujourd'hui que 3,50 \$ » a ajouté Dr. Fortin. Les clientèles touchées représentent 55 % des patients des optométristes, une proportion en croissance.

« Nous demandons un traitement raisonnable et équitable, pour continuer à jouer notre rôle partout au Québec et contribuer à désengorger le système, notamment avec la prise en charge de quelque 180 000 urgences oculaires chaque année » a ajouté Dr. Fortin.

La rémunération des optométristes payée par la RAMQ représente 0,16 % du budget de la santé du Québec, soit environ 11 \$ par Québécois, par année.

Fondée en 1966, l'Association des optométristes du Québec (AOQ) représente les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses quelque 1500 membres. Elle fait aussi mieux connaître le rôle des optométristes, et mène des campagnes de sensibilisation auprès du grand public sur la santé des yeux et de la vision. Facilement accessibles partout au Québec, les optométristes jouent un rôle critique de première ligne pour détecter, traiter et prévenir les troubles visuels et certaines maladies oculaires.

- 30 -

Source : Association des optométristes du Québec

Demandes d'entrevues : Annie Jolicoeur
jolicoeurduffar@gmail.com
514 231-5818

Michel Lemay
514 952-8355